

70. Service national d'inspection et de supervision du secteur énergétique de l'Ukraine;
71. Service national d'inspection de la réglementation de l'énergie nucléaire de l'Ukraine;
72. Service national d'inspection du secteur financier de l'Ukraine;
73. Administration des Services frontaliers nationaux de l'Ukraine;
74. Comité national de la télévision et de la radiodiffusion de l'Ukraine;
75. Fonds ukrainien des biens d'État;
76. Administration du Service national de protection spéciale des communications et de l'information de l'Ukraine;
77. Agence nationale de la fonction publique de l'Ukraine;
78. Institut ukrainien de la mémoire nationale;
79. Conseil national de la télévision et de la radio de l'Ukraine;
80. Commission nationale de la réglementation publique des communications et de l'informatisation de l'Ukraine;
81. Commission nationale de la réglementation publique de l'énergie et des entreprises énergétiques communales de l'Ukraine;
82. Commission nationale des valeurs mobilières et de la bourse de l'Ukraine;
83. Commission nationale de la réglementation publique des marchés de services financiers de l'Ukraine;
84. Fonds d'assurance sociale pour invalidité temporaire;
85. Fonds d'assurance sociale pour les accidents industriels;
86. Service de sécurité de l'Ukraine;
87. Commission électorale centrale;
88. Académie nationale des sciences de l'Ukraine;
89. Académie nationale des sciences médicales de l'Ukraine;
90. Académie nationale des sciences agronomiques de l'Ukraine.